



Convocation à la séance du conseil municipal du 28 mars 2024

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,
J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le jeudi 28 mars 2024 à 20h00 en salle du Conseil Municipal.

Je vous prie de participer à cette séance dont **l'ordre du jour** est le suivant :

Validation procès-verbal du 19 décembre 2023

Présentation des décisions prises :

- ❖ Convention de fonds de concours pour les travaux de déviation de l'écoulement des eaux pluviales du chemin du Bac
- ❖ Convention de fonds de concours pour les travaux de déviation de l'écoulement des eaux pluviales du chemin de la Prise
- ❖ Convention 30 millions d'amis : continuation de la campagne de stérilisation
- ❖ Avenant avec le SDE04 sur les Bornes IRVE
- ❖ Convention avec laboratoire vétérinaire
- ❖ Convention de Partenariat avec les Centres Musicaux Ruraux

- ◆ Compte de gestion 2023 ;
- ◆ Compte administratif 2023 et affectation des résultats 2023 ;
- ◆ Vote taux d'imposition communaux 2024 ;
- ◆ Vote du budget primitif 2024 ;
- ◆ Vote de la subvention à l'association sucre d'orge 2024 ;
- ◆ Centre médical : plan de financement acquisition et travaux ;
- ◆ Validation de Convention territoriale global (CTG) DLVAgglo ;
- ◆ Mise à jour de la composition commissions communales et délégations aux EPCI ;
- ◆ Participation au Fonds de Solidarité Logement ;
- ◆ Approbation des propositions d'implantation des Zones d'accélération de la production d'Énergies renouvelables (ZEnR) ;
- ◆ Informations et questions diverses :
 - ❖ Précisions SCAT sur des éléments du procès-verbal du 19 décembre 2024 ;
 - ❖ DLVAgglo : Tarification accès déchèterie pour les professionnels ;
 - ❖ DLVAgglo : placement apport déchets ;
 - ❖ DLVAgglo : CoDev appel à candidature pour le secteur Oraison ;
 - ❖ DLVAgglo : Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire ;
 - ❖ Proposition de don à la commission de la parcelle C 297 sis 227 chemin de l'Église ;
 - ❖ Point sur les travaux ;

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes sentiments distingués.

Ben cordialement

Fait à La Brillanne, le 22 mars 2024

Le maire

Jean-Charles BORGHINI

